ère ayant reconnu les faits qui lui étaient imputés, a été condamné à 10 fr. d'amende pour la première contravention, deux jours de prison pour la seconde, à trois jours pour la troisième, et à quatre et cinq jours pour chacune des deux autres, soit en tout quinze jours.

Une instruction est ouverte relativement à la tentative faite mardi dernier pour briser le ventilateur de Molières et à divers faits de pression signalés à Bessèges. La tentative de détruire les ventilateurs paraît avoir été concertée d'avance; car avant même qu'elle se fût produite, le bruit s'en était répandu dans la mine, et 105 mineurs en sont sortis effarés, se croyant en danger. C'est seulement quelques heures après qu'est arrivée de Bessèges une bande d'une cinquantaine d'individus qui a attaqué les ventilateurs. Le commissaire de police, avec quatre ou cinq gendarmes, les deux ingénieurs de la mine et quelques hommes dévoués sont parvenus à l'arrêter. On a querellé pendant plus de trois quarts d'heure, et la bande s'est dispersée. Deux des ouvriers qui la conduisaient ont avoué devant le juge d'instruction que leur intention était d'arrêter les ventilateurs, parce que, quand les ventilateurs sont arrêtés, le travail dans les mines est impossible.

Alais, 1er mars, 10 h. 20 matin.

Le travail a partout repris comme à l'ordinaire. La grève est terminée.

Saint-Etienne, 1er mars, 11 h. matin.

On a de meilleures nouvelles de la grève de Roanne. L'Union des fabricants consent à avoir une entrevue avec les délégues ouvriers, soit au comité de la grève, soit dans la salles des prud'hommes : mais elle persiste toujours à ne les avoir ni à la sous-préfecture, ni à la mairie, qui sont mises en interdit par l'Union. Les délégués ouvriers se sont réunis hier soir et ont choisi la salle des prud'hommes. L'entrevue aura probablement lieu dans la journée, après une réunion générale des grévistes.

J'ai l'espoir que tout finira à Bessèges et à Roanne dans le courant de la semaine.

Paris, 1er mars, 3 h. s.

L'extrême gauche se réunit pour entendre le compte rendu des délégués qu'elle a envoyés à Bessèges et à la Grand'Combe.

Plusieurs membres, notamment M. Camille Pelletan, voudraient qu'on interpellât le gouvernement sur l'envoi de troupes.

DISCOURS DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

aux pèlerins belges

DANS L'AUDIENCE DU 26 FÉVRIER 1882

Dimanche dernier, N. T. S. P. le Pape a daigné recevoir en audience un pèlerinage belge. A l'Adresse qui lui a été lue, Sa Sainteté a répondu par le discours suivant en langue française :

Mes très chers fils,

C'est avec une douce consolation que Nous revoyons aujourd'hui devant Nous ces pieux catholiques belges pour qui Notre cœur nourrit une particulière sympathie et affection. Oui, le peuple belge a des droits à Notre haute bienveillance. A toute époque, il a souffert beaucoup pour le maintien de sa foi ; il a surmonté de graves difficultés ; il a enduré souvent de cruelles épreuves pour demeurer fidèle à la religion et à l'église. Cette même fidélité inébranlable est la vôtre, mes très chers fils, et vous en donnez tous les jours d'éclatants témoignages, qui réjouissent tous les hommes de bien.

Vous avez compris que la religion est le lien social par excellence non-seulement entre les hommes et Dieu, mais entre les hommes eux-mêmes. Vous êtes persuadés, et avec raison, que rester fidèle à l'Eglise et travailler pour lui conserver sa légitime influence, c'est servir la patrie elle-même, c'est en doubler les forces, c'est en procurer le bonheur.

De là, vos luttes et vos combats pacifiques dans la question des écoles et de l'éducation de la jeunesse ; de là aussi cette multiplicité d'œuvres de charité, fruit de la fécondité de vos sentiments religieux. Nous avons eu l'occasion de constater Nous même cette fécondité et d'étudier à fond vos œuvres, alors que Nous représentions le Saint-Siége dans votre royaume. Et cette vue a produit, dès lors, en Nous ces liens d'affection que rien jamais ne rompra. Les catholiques belges, à cette époque, Nous donnèrent des preuves si nombreuses et si indiscutables de leur attachement, que les années écoulées depuis n'ont pu en effacer le souvenir de Notre mémoire. Cependant, ces intimes relations, qui Nous attachent à votre chère patrie, redoublent la douleur que Nous ont causée les derniers événements qui se sont passés en Belgique et Nous font sentir plus vivement ce qu'il y a de pénible, au point de vue religieux, dans votre situation présente.

Pour vous, mes chers fils, vous savez quels sont vos devoirs en ces tristes jours où les intérêts de la religion sont en jeu. — Vous remplirez, Nous en sommes sûr, ces devoirs avec prudence, mais aussi avec courage et générosité. Vous saurez vous montrer encore une fois à la hauteur des circonstances. Vous prouverez de plus en plus combien vous êtes animés de l'esprit des vrais enfants de l'Eglise, de l'esprit d'obéissance. Dans vos luttes pour sauvegarder les intérêts de la religion, vous aimerez à tenir vos regards fixés vers ce Siége apostolique et vers vos dignes évêques établis gardiens de la foi ; et ils sauront vous diriger par leur zèle et leur sagesse et conjurer les périls, ou du moins en atténuer les conséquences. C'est dans cette concorde et cette union que réside, chers fils, surtout aux époques de tourmente et de trouble, l'espoir de la réussite et des succès sérieux et durables.

Daigne le Dieu de charité resserrer, consolider à jamais cette union si féconde ! Daigne le Dieu de miséricorde, qui veille sur toutes les nations, étendre sa main toute puissante sur la vôtre, très chers fils, la protéger et lui rendre des jours prospères et glorieux. En attendant, comme présage de ces dons célestes, afin de vous donner un nouveau témoignage de Notre particulière affection et bienveillance, Nous vous bénissons de tout cœur, vous ici présents, vos parents, vos familles et tous les catholiques de votre pays, dont vous êtes en ce moment autour de Nous les représentants et les interprètes.

L'ANNEXION DE TAITI

On se souvient du bruit que fit, il y aura bientôt deux ans, la nouvelle que les populations de Taiti avaient voté leur annexion à la France. L'œuvre de cette annexion était due en très-grande partie à l'influence et à l'habileté de notre représentant dans l'île, M. Chessé, ancien capitaine d'infanterie de marine, nommé, après dix ans de séjour dans les bureaux des colonies, commissaire général de la République française à Taïti, poste équivalant à peu près à celui de gouverneur civil.

Les fonctionnaires de cette catégorie ne nous ayant pas gâtés jusqu'ici sous le rapport de l'habileté, il était naturel de supposer que le gouvernement récompenserait M. Chessé d'une façon quelconque, comme il vient d'ailleurs de récompenser M. Roustan, notre ancien consul à Tunis.

C'est le contraire qui est arrivé. A la suite d'observations du gouvernement anglais qui rêvait, lui aussi, paraît-il, de s'emparer de Taïti, M. Chessé a été purement et simplement rappelé. On nous assure même que l'ordre de rappel mentionnait comme unique raison la nécessité de donner satisfaction à l'Angleterre. Et depuis lors, M. Chessé attend inutilement d'être envoyé dans un autre poste.

Par contre-coup, le fait de l'annexion de Taïti, votée par les habitants et acceptée par les Chambres, est absolument resté en suspens, et les dernières lettres reçues en France présentent la situation actuelle de l'île sous un jour de moins en moins favorable à notre influence, battue à la fois en brèche par les intrigues allemandes et anglaises.

Au cours de la discussion qui a eu lieu jeudi dernier à la Chambre des députés sur les affaires extérieures, M. le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il avait pour principe à l'intérieur comme à l'extérieur, qu'une question ne doit pas rester indéfiniment ouverte, et que lorsqu'elle est arrivée à l'état aigu une solution est nécessaire.

La question de Taïti nous semble être entrée depuis longtemps déjà dans la phase indiquée à la tribune par M. de Freycinet, qui précisément était ministre au moment où l'affaire a été engagée il y a deux ans et qui tiendra, sans doute, à honneur de la mener à bonne fin.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Bulletin commercial mensuel de Roubaix-Tourcoing

La situation du peignage et de la filature de laine à façon ou à forfait a peu changé depuis un mois. Le léger changement qui s'est produit ne peut malheureusement être pris dans le sens d'une amélioration.

La filature de coton est stationnaire, elle n'est alimentée que par des ordres anciens. Cette industrie se considère comme sérieusement menacée par la loi sur la durée des heures de travail. Nous souhaitons qu'elle puisse s'y conformer sans éprouver de préjudice sérieux.

La fabrication des tissus est au calme plat. Aucun supplément, aucune demande de réassortiment n'est venu de Paris. Quant à la province, elle a perdu l'habitude de faire ses achats directement à Roubaix.

Pendant le courant de ce mois quelques *soldeurs* ont visité notre place, mais il y a peu ou point de stock, le fabricant, comme nous l'avons dit déjà, ne fabrique que sur commission, il sait que toute marchandise restant en magasin perd de ce chef, 30 à 40 p. 0|0 de sa valeur.

Notre bulletin du mois dernier a été reproduit par plusieurs journaux anglais. Le *Bradford observer* entre autres, le fait suivre d'une réflexion que nous croyons devoir citer, elle en vaut la peine.

Après avoir constaté, comme nous l'avons fait, l'état peu satisfaisant de l'industrie de Roubaix-Tourcoing, ce journal dit : *Voilà ce qu'a produit la PROTECTION sur une industrie jadis florissante.* Ainsi ; d'après le *Bradford Observer*, notre fabrication des tissus a été protégée depuis 1860, et c'est pour cela qu'elle souffre. Quand donc les anglais cesseront-ils de nous prendre pour des niais en nous conseillant d'accepter le remède qu'ils préconisent pour relever notre industrie : le LIBRE-ÉCHANGE !

Si le libre-échange doit nous sauver — *a posteriori* — il doit leur nuire, nos intérêts étant diamétralement opposés et alors......

Mais c'est discuter inutilement, puisque la Chambre a accepté un *modus vivendi* que tous les journaux approuvent et que les organes du commerce français désapprouvent.... il est trop tard pour se plaindre.

Constatons seulement que les correspondants de Londres nous communiquent un avis identique au sujet des enchères de laines qui ont commence le 28 février.

« LES PRIX SONT FERMES. Les acheteurs ANGLAIS et ALLEMANDS opèrent franchement, les FRANÇAIS se tiennent sur la réserve. »

Nous comprenons les motifs de cette réserve. N'ayant pas d'ordres en tissus nos négociants n'ont que faire de la matière première ; surtout au prix où elle se maintient relativement au cours du *peigné* et du *filé*.

M. Dubuisson, de Dunkerque déploie la plus grande énergie, pour arriver à établir une ligne maritime directe entre cette ville et l'Australie en passant par le Cap.

On se souvient qu'une réunion d'industriels et de négociants de notre région a eu lieu récemment à Lille, dans le but de provoquer des adhésions, au projet de M. Dubuisson et que l'assemblée, à l'unanimité, a promis son appui aux promoteurs de l'entreprise.

Samedi dernier, M. Dubuisson a fait à Fourmies, une conférence sur le même sujet. Les membres de la Société industrielle et tous les négociants de la région qui y assistaient ont donné leur entière approbation au projet qui leur était soumis.

M. Dubuisson a dit en terminant que le principal motif de sa visite était de prier les industriels et les négociants de la région de désigner parmi eux un membre du Conseil d'administration de la future Société pour les représenter et soutenir leurs intérêts dans l'entreprise. Il ne vient pas demander de capitaux, puisqu'ils sont assurés par les sociétés financières ; il désire simplement un appui, un concours moral. Le Conseil d'administration tiendra séance une fois par mois et par conséquent les dérangements seront de peu d'importance. Il espère que l'assemblée voudra bien lui faire connaître aussitôt que possible la personne qu'elle aura choisie ; *il attend la réponse des centres de Roubaix, Tourcoing et Reims* pour le même sujet.

Séance tenante, M. Real-Boillot, président de la société lainière a, sur la demande de l'assemblée, accepté de faire partie du conseil d'administration de la future société.

En se séparant, l'assemblée a émis le vœu de voir ce projet mis à l'exécution le plus tôt possible, de manière à pouvoir recevoir l'hiver prochain des laines à Dunkerque.

Pourquoi nos industriels et nos négociants se laissent-ils devancer par leurs confrères de Fourmies ?

Pourquoi *attend-on toujours la réponse des centres de Roubaix et Tourcoing ?*

Sans se dégager complètement des questions politiques qui malheureusement nous préoccupent beaucoup trop aujourd'hui, ne pourrions-nous être un peu moins indifférents en matière commerciale.

Notre Chambre de commerce, malgré l'activité déployée par ses membres et le dévouement que ceux-ci apportent dans l'exercice de leurs délicates fonctions, ne peut prendre sur elle de désigner le représentant de notre ville, au sein du Conseil d'administration de la société en formation, aussi préconisons-nous l'idée de la création à Roubaix, d'une société ou d'un syndicat de tous les industriels et négociants intéressés à la prospérité de la fabrication des tissus.

Que quelques négociants influents, en prennent l'initiative et le but sera promptement atteint. Mais, nous le répétons, il faut se hâter, car la situation de notre industrie est des plus critiques.

V. DUBURCQ.

La situation du personnel des postes

Le ministre des postes et des télégraphes demande au budget de 1883 les sommes nécessaires pour régulariser la situation de certaines classes d'agents dont le traitement ne répond plus aux exigences actuelles de la vie.

Il se propose au moyen de ces crédits, d'élever le traitement maximum :

Pour les surveillants des télégraphes, de 1,400 à 1,800 fr.

Pour les mécaniciens dans les départements de 2,400 à 3,500 fr. (comme dans le service de Paris).

Pour les facteurs de ville de la Seine (extra-muros), pour les facteurs de ville des postes et les facteurs des télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr.

Pour les facteurs chefs, de 1,500 à 1,800 fr.

Le traitement de début des facteurs de la Seine (extra-muros), celui des facteurs des télégraphes et des facteurs de ville des postes dans les départements seraient portés uniformément de 900 à 1,000 fr.

Les facteurs de Paris, qui attendaient autrefois 5 ans et qui aujourd'hui restent encore 3 ans avant d'obtenir une augmentation de traitement de 100 francs, pourraient, à l'avenir, recevoir leur avancement tous les deux ans.

Les facteurs ruraux n'ont pas été oubliés. Un crédit de 500,000 francs est demandé pour élever de 7 centimes à 7 centimes un quart par kilomètre parcouru, le montant de leur rétribution.

Les commis de direction dans les départements ne peuvent pas actuellement dépasser le traitement maximum de 2,700 francs ; 90 d'entre eux obtiendraient le traitement des commis principaux ; ils pourraient ainsi, à l'avenir, attendre sur place le traitement maximum de 4,000 fr. comme leurs collègues du service actif.

Ces améliorations, s'ajoutant à celles qui ont déjà été réalisées jusqu'à ce jour, amèneront ainsi des changements notables dans la situation d'un personnel en tous points digne d'intérêt.

Le traité de commerce franco-suisse

Berne, 28 février, soir.

M. Droz, chef du département du commerce et de l'agriculture, a remis au conseil fédéral le traité franco-suisse signé depuis quelques jours ; il a fait, en même temps, un rapport sur la marche des négociations à Paris.

Les journaux se montrent très réservés vis-à-vis du nouveau traité. C'est à peine si quelques voix s'élèvent annonçant qu'il pourrait bien être rejeté par les Chambres fédérales, parce que la France n'a fait des concessions que sur les articles dont elle n'a pas à redouter l'importation.

Cependant, la plupart ne se hasardent pas à porter un jugement définitif, le traité n'ayant pas encore été publié *in extenso*.

Le traité de commerce franco-belge

Paris, 1er mars, 2 h. 55.

La commission des traités de commerce a repris aujourd'hui l'examen du projet franco belge. Elle a décidé, après une longue discussion, de demander des explications au ministre du commerce sur les droits concernant les draps et les fils de laine cardée.

Les droits sur les draps ont été abaissés de 33 0|0, alors que les autres industries ne subissent qu'une réduction de 24 0|0. Plusieurs chambres de commerce ont réclamé sur ce point, ainsi que pour les tissus de laine mélangés qui subissent également une réduction plus forte.

BULLETIN DU TRAVAIL

La grève de Marquise

Une grève importante vient de se déclarer à Marquise.

La plupart des ouvriers des hauts-fourneaux de Marquise sont de nouveau en grève. 600 sur 1000 ont cessé le travail depuis lundi.

La raison donnée par l'administration pour interrompre les travaux est qu'il n'y a plus de fonte.

Nous donnerons incessamment de nouveaux détails.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira à l'Hôtel-de-Ville, vendredi 3 mars, à 4 heures du soir.

Voici l'ordre du jour :

1° Communication importante relative à l'enregistrement ;

2° Question relative à la composition du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie ;

3° Lettres des Chambres de commerce de Reims et de Lisieux concernant les tarifs des chemins de fer ;

4° Question des traités de commerce ;

5° Communication relative au chemin de fer de Roubaix à Audenarde.

La *Patrie* annonce que le général Roussel de Courcy, le successeur du général Lefebvre, ne doit se rendre à Lille, pour prendre possession de son nouveau poste, que le 22 mars.

Le général Hartung, commandant la 1re division d'infanterie, exercera le commandement du 1er corps d'armée jusqu'à l'arrivée de M. le général Roussel de Courcy.

Sur les observations de M. Guillemin, député du Nord, la 3e commission des pétitions, a renvoyé à la commission des ports maritimes et des voies navigables, la demande formulée par de nombreux industriels et commerçants de Catillon, La Groisé, Landrecies, et qui a pour but le rachat immédiat par l'Etat de la concession du canal de fonction de la Sambre à l'Oise.

Les engagements volontaires pour les *Equipages de la flotte* sont ouverts pour les jeunes gens de la classe 1881 qui ont, au minimum, la taille de 1m 60.

Le concours d'aptitudes aux bourses de l'enseignement primaire supérieur aura lieu, dans chaque chef-lieu de département, le 20 avril pour les aspirants, et le 24 avril pour les aspirantes.

On croit devoir avertir les candidats qui, ayant été déclarés admissibles au concours de 1881, n'ont pu être pourvus d'une bourse dans le cours de l'année, qu'aux termes de l'article 14, paragraphe 3 de l'arrêté du 3 janvier 1882, les titres que leur conférait leur admissibilité ne sont plus valables pour 1882, et qu'en conséquence, s'ils continuent à prétendre à une bourse de l'Etat, ils doivent se présenter au prochain concours.

La pétition suivante a été adressée à l'administration municipale de Roubaix :

Confiant en la libéralité de votre administration, les soussignés ont l'honneur de vous exposer les faits suivants :

« Un arrêté vient d'établir quatre marchés de quartier parmi lesquels ne figure pas la place Notre-Dame, alors que spontanément les marchandes de légumes et de volailles étaient déjà venues s'y établir. Le quartier de Notre-Dame est certainement un de ceux qui renferment le plus de patentes et malgré cela il se trouve dépourvu de tout mouvement, ce qui porte un grand préjudice à son commerce. Une décision de 1869 avait ordonné la création d'un marché sur la place et une prime était même allouée aux marchands qui persisteraient à le fréquenter.

» Nous ignorons si cette décision a été rapportée, mais dans l'affirmative nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien étudier notre situation et nous sommes convaincus qu'après un sérieux examen vous nous rendrez justice en autorisant sur la place Notre-Dame un marché de quartier comme vous l'avez fait pour le Trichon, le Fontenoy, Ste-Elisabeth et la place Nadaud, et soyez assuré qu'une pareille décision rendra un grand service à tout le quartier qui n'est pas moins éloigné des Halles centrales que le Trichon et Ste-Elisabeth.

» Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre demande.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre respect.

» Suivent 136 signatures des habitants du quartier de la place Notre-Dame. »

Séance du 1er mars 1882. — Présidence de M. Souriau, lieutenant colonel, chef du génie. — Ministère public : M. Vigneron, chef de bataillon.

Le conseil a prononcé les condamnations suivantes :

Charles, Ernest, Mention, soldat au 1er de ligne, escroqueries au préjudice d'habitants : 2 ans de prison et 50 fr., d'amende. La peine est remplacée par un mois de prison qui sera subie immédiatement après la peine principale.

Elie, Charles, Ferdinand, Cousin, cavalier au 5e régiment de dragons, vols au préjudice de militaires ; 1 an de prison.

Défenseur, Me Guichard, avocat à Lille.

Hier matin, mercredi, à 7 heures et demie, le vent de tempête équinoxiale qui, cette année, réjouit les couvreurs et les chapeliers trois semaines plus tôt que de coutume, a détaché de la corniche de Notre-Dame, voisine de l'Ecole Chrétienne, une feuille de zinc de près de deux mètres de long, sur 40 centimètres de large.

Un Frère des Ecoles chrétiennes, qui sortait de l'église à ce moment, faillit recevoir sur la tête cet énorme fragment de toiture, qui l'eût sinon tué, du moins grièvement blessé.

Conscient du péril auquel il venait d'échapper, mais sans plus s'émouvoir que de la chute d'une feuille d'arbre, l'humble serviteur de Dieu se découvrit, fit un signe de croix d'action de grâces, et, après avoir repoussé du pied le projectile qui eût pu l'assommer, continua tranquillement sa route, au profond ébahissement des quelques passants témoins de cette rare impassibilité.

Nous rappelons que les hommes de l'armée territoriale des classes 1868 et 1869 doivent être rendus au lieu indiqué par leur feuille spéciale le 22 mars. Les hommes faisant partie du cadre devront être rendus le 20 du même mois.

Les militaires de l'armée territoriale des classes 1870 et 1871 devront être rendus à leur corps le 11 avril 1882 et les gradés le 13 du même mois.

Dans la journée d'hier la police a arrêté le sieur Charles Laboya, inculpé de vagabondage, de mendicité et d'ivresse.

Le grand concert vocal et instrumental offert dimanche dernier à ses membres honoraires par la *Cæcilia Roubaisienne*, avec le bienveillant concours de la *Fanfare du Créchet*, a eu un brillant succès.

La société a ouvert le concert par le chœur des *gueux de Mer* qu'elle a exécuté d'une façon vraiment remarquable. *Voici l'Aurore* n'a pas eu un moindre succès. Cette jeune société, qui a à peine un an d'existence, compte déjà une cinquantaine de membres. M. Jean-Baptiste Lhoest qui a mis toute son énergie au service de la société a su prouver qu'en un laps de temps relativement court on pouvait obtenir d'excellents résultats.

La *Fanfare du Créchet*, une des meilleures fanfares des communes environnantes, a parfaitement enlevé tous ses morceaux. Nous citerons particulièrement MM. Oscar Lefebvre et Victor Lecomte, solistes.

MM. Achille Detemmerman, Debric, Jean Temmer, Cocheteux, membres de la Société la *Cæcilia* ont été surtout remarqués.

Nous ne pouvons terminer ce court résumé du concert de dimanche dernier sans offrir nos plus sincères félicitations à Mlle Elvire Vandewiele. Au reste, le bouquet qu'elle a reçu parle pour elle plus éloquemment que nous ne saurions le faire et nous nous bornerons simplement à répéter qu'un brillant avenir est réservé à cette jeune pianiste.

Une légère amélioration s'est produite dans l'état de la femme Pinte, mais cet état est encore des plus graves.

La malheureuse femme a reconnu hier ses enfants et, s'adressant à eux, a prononcé le mot : « Papa, » puis elle fit de la main un signe qui indiquait que son mari avait pris la fuite.

Dans l'après-midi, le bruit s'était répandu que le cadavre de Pinte avait été retiré de la Deûle et porté à la Morgue, M. le commissaire de police de la Madeleine s'y rendit et reconnut que le corps du noyé n'était pas celui de l'assassin.

Il est de plus en plus probable que l'individu qui a été vu avant-hier, vers 4 h. 1|2 du matin, dans un estaminet de Marcq, n'est autre que Pinte. Toutefois, il n'est pas possible de rien affirmer à cet égard.

Hier, à neuf heures du matin, il a été procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, au 43e tirage pour l'amortissement de l'emprunt de 1860.

On a extrait de la roue 2,169 numéros, dont les 54 premiers sont remboursables de la manière suivante :

Le n° 173,502 par 25,000 francs.

Le n° 149761 par 10,000 fr.

Les nos 66380 — 118559 — 105857 — 50337 — 27557 — 137039 — 127562 par 1,000 fr.

Les nos 129808 — 11956 — 121755 — 105,929 — 63925 — 84782 — 163135 — 147155 — 43038 — 111888 par 500 francs.

Les nos 23296 — 103628 — 120997 — 60715 — 47898 109199 — 144516 — 90870 — 172,591 — 4951 — 60069 par 400 francs.

Les nos 161008 — 27396 — 127111 — 74,371 — 73197 — 125264 — 71063 — 46340 — 106308 — 160296 — 151207 — 258907 — 22661 — 87866 — 149472 — 131024 — 66010 — 171131 — 172971 — 49862 par 200 francs.

Les 2,115 autres numéros sont remboursables par 100 francs.

Un bien atroce événement nous est révélé.

Un fileur nommé Fidèle Vienne, âgé de 41 ans, demeurant rue Beuque, à Tourcoing, veuf depuis environ 9 ans, et père de deux jeunes filles, dont l'une est âgée de 15 ans, et l'autre de 10 ans, vient de commettre un acte infâme.

Il y a huit jours, il quittait Tourcoing abandonnant sa petite famille.

Ce départ inattendu et quasi-furtif impressionna beaucoup les voisins.

Ils se rendirent aussitôt, avec les enfants, déclarer l'affaire à la police. Une enquête fut ouverte ; elle établit que l'aînée des deux pauvres petites avait été victime de la brutalité bestiale de son misérable père.

L'enquête a découvert en outre que Vienne a emporté non seulement la paye de sa quinzaine, mais aussi celle de sa rattacheuse.

On le croit parti à Reims, où il a manifesté à plusieurs reprises l'intention de se rendre.

Vienne est assurément arrêté au moment où paraissent ces lignes.

Une mort subite :

Ce matin, à 6 heures 1|2, un ouvrier serrurier, Jacques Wittebole, âgé de 72 ans, demeurant rue du Faucon, à Tourcoing, se rendait à son travail. Comme il longeait le trottoir de la rue Neuve de Roubaix, il est tombé tout-à-coup. Il était mort.

La mort, attribuée à la rupture d'un anévrisme, a été instantanée.

Nous avons parlé, il y a une quinzaine de jours, d'importants vols de fils commis à Halluin, au préjudice d'un fabricant de toiles, M. Defretin.

Les fils volés par un ouvrier nommé Dederwaerder, étaient, comme nous l'avons déjà dit, transportés par le voiturier Faverel à Marcq-en-Barœul, chez un cabaretier nommé Schott, qui les recélaient.

Nous avons dit aussi que les trois personnages avaient été arrêtés.

Avant-hier la gendarmerie de Tourcoing a fait une descente à Marcq, au domicile de Schott. C'est ce qui a fait croire aux journaux de Lille que les vols avaient été commis dans cette localité.

Après avoir donné connaissance à la femme Schott, sœur du voleur, du motif de leur visite, les gendarmes ont saisi tous les objets dont elle n'a pu justifier la provenance.

Cette saisie est très importante, elle a été immédiatement déposée à la mairie de Marcq-en-Barœul, pour de là être transportée à Lille au greffe du tribunal.

On vient d'arrêter un personnage qui avait imaginé un singulier stratagème pour dissimuler une désertion.

Au moyen d'un faux livret, *Jules* Delebergue, de Tourcoing, s'est fait expulser aux lieu et place de *Victor* Delebergue de Bruxelles.

On a reconnu la fraude assez à temps pour empêcher Jules de fuir à l'étranger et l'obliger à réintégrer son corps, le 144e de ligne d'où il avait disparu depuis un certain temps.

Hier matin, vers sept heures et demie, on a retiré du canal de la Moyenne-Deûle, vis-à-vis la rue Princesse, à Lille, le cadavre d'un individu paraissant âgé de 50 ans, et avoir séjourné trois ou quatre jours dans l'eau.

Voici son signalement : taille 1m75, cheveux et sourcils grisonnants, nez long, bouche et oreilles grandes, visage ovale, fraîchement rasé, plus de dents.

Il était vêtu d'un pantalon en drap noir, d'une blouse bleue, d'un gilet en drap noir avec manches en coton roux ; il avait des bottines en toile avec bouts et bandes vernies.

Dans ses poches, un porte-monnaie vide et une clef de porte.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 28 février 1882

M. HASSEBROUCQ, maire, *président*.

M. G. GLORIEUX, *secrétaire*.

Le Conseil municipal,

Nomme pour compléter la Commission spéciale chargée de l'examen de la proposition de M. SASSELANGE relative aux écoles et à l'établissement d'un quartier d'incurables aux Hospices (MM. DEHAENE, DARRAS, FOURNIER, F. DERVAUX.)

Vote les crédits supplémentaires pour dépenses faites en 1881 et à faire en 1882.

Autorise un virement de crédit, pour payer le solde de travaux exécutés sur un chemin vicinal.

Homologue le cahier des charges pour l'adjudication de l'habillement du personnel de la police municipale pendant les années 1882-83 et 84.

Autorise la ville à ester en justice pour défendre à l'action d'un propriétaire réclamant une indemnité pour cession de terrain à la voie publique.

Renvoie à l'examen de la commission de l'instruction publique, les dispositions à arrêter, soit pour le refaire, soit pour la cession à l'expiration de la présente année scolaire, du mobilier classique du collége appartenant à la ville.

Admet en non valeurs, les produits irrécouvrables des années 1879, 80 et 81.

Renvoie à la commission militaire la question de réorganisation quinquennale du corps des Sapeurs-Pompiers et remet à la prochaine séance la nomination des deux membres du Conseil municipal devant, avec le maire et trois délégués du Préfet, former la commission (réglement d'administration publique du 29 décembre 1875), chargée de prononcer l'admission des engagements et des réengagements pour la nouvelle période de 5 ans.

Reçoit du Maire diverses communications relatives à des changements à l'avant projet du lycée réclamés par la commission des bâtiments des lycées.

Séance, samedi.

C'était fête, il y a quelques jours à Comines, la société chorale « *La Concorde* » donnait un grand concert vocal et instrumental. Hâtons-nous de constater que son succès a été très brillant et que l'assistance nombreuse et choisie a donné aux artistes des marques très expressives de sa satisfaction. Entrons dans quelques détails. M. *Vandewynckèle* a obtenu la plus grande part des applaudissements. Quel agréable chanteur, on se sent dès l'abord en présence d'un artiste qui connaît à fond et dans toutes ses ressources l'art du chant.

M. Warin est un chanteur distingué, qui conduit supérieurement un organe aussi agréable que bien exercé ; les divers morceaux qu'il a chanté lui ont valus des bravos enthousiastes. C'était justice.

M. A. Gaimant est un violoniste hors ligne. Son jeu facile et brillant, se joue des plus grandes difficultés.

La fantaisie sur *Faust*, d'Alard, trouve trouve sous son archet une étonnante richesse de sonorités. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute de place, rien ajouter sur cet artiste qui jouit d'une réputation depuis longtemps consacrée.

Nous serions injustes si nous ne signalions pas l'habileté avec laquelle M. Baratto, accompagnateur, a secondé les exécutants. C'est en homme de talent qu'il s'est acquitté de sa mission.

La note gaie de cette séance musicale était dévolue à M. Titz qui décidément est le comique aimé de tous.

Comme toujours il a fait dérider les figures les plus moroses en débitant ses drôleries avec autant de verve que de naturel. Des applaudissements chaleureux et prolongés lui ont prouvé la satisfaction générale.

Arrivant maintenant aux morceaux d'ensemble, nous dirons que l'excellente société *La Concorde* si habilement dirigée par M. Delcroix a interprété deux chœurs charmants avec une véritable distinction. Le solo de baryton du chœur *dans la forêt* a été fort bien chanté par M. Deleu qui possède une voix agréable et sonore.

La Société mérite les plus grands éloges pour l'organisation irréprochable qu'elle a mise dans les moindres détails de son Concert ; elle s'est montrée à la hauteur de sa tâche.

En résumé, on peut affirmer qu'on n'a pas souvent entendu à Comines un concert aussi brillant et aussi complet que celui de dimanche dernier.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Audience du 1er Mars

LES SŒURS DE BON-SECOURS, maison et chapelle, rue du Square, 10.

Me COQUELLE, pour les dames de Bon-Secours, réclame une idemnité de 163,640 francs.

Le défenseur rappelle d'abord à MM. les Jurés ce qu'ils ont pu voir hier de cette propriété.

Vous savez, messieurs, leur dit-il, que les religieuses de *Bon-Secours* ne forment pas un ordre contemplatif, mais un ordre essentiellement actif, s'occupant du soin des malades et de l'enseignement. Or, quand elles rentrent chez elles, elles doivent trouver un intérieur calme et tranquille. Jugez du trouble que l'expropriation leur apporte. Elles vont maintenant s'établir, rue Traversière, et cet établissement nouveau va coûter 165,000 francs, non compris la Chapelle.

L'aménagement de leur ancien logement était parfaitement approprié à leur travail et à leur repos.

Cette « ruche de charité », dit l'avocat, se trouve déplacée. Retrouvera-t-elle sa situation primitive ?

C'est à l'indemnité d'opérer cette réparation.

Ce n'est pas ici, Messieurs, d'un commerce qu'il s'agit, et vous ne ferez pas l'injure à ces dames, qui n'attendent pas leur récompense dans ce monde, de vouloir les assimiler à des commerçants.

Vous troublez notre vie, non à un point de vue industriel ou commercial, mais au point de vue de la tranquillité dont notre ministère a besoin pour s'exercer.

Me BASQUIN se déclare complètement d'accord avec son confrère sur le rôle dévoué des Sœurs de la congrégation autorisée de *Bon Secours*.

Cela dit, l'avocat de la ville conteste les évaluations des constructions et des terrains, faites par un architecte parisien, M. Leclerc.

Où sont les pièces justificatives des chiffres d'achats que vous citez ? De même pour l'achat du futur emplacement, rue Traversière.

De plus, ces dames charitables seront, dans cette dernière rue, aussi bien que rue du Square. Les malheureux, les souffrants, iront certes bien là les chercher.

Le terrain, il l'estime à 40 fr. le mètre carré.

Les constructions, d'après le métrage de M. l'architecte Guilluy, ont une valeur de 11,900 fr. pour la maçonnerie.

L'avocat reproche aux évaluations de M. Leclerc de prendre les constructions sur le prix du neuf.

Au total, il fait une offre de 86,624 fr.

Me COQUELLE se plaint de n'avoir pu, malgré son insistance, obtenir communication des pièces possédées par la ville.

Je trouve que l'exproprié éprouve ici un trouble profond dans l'exercice de sa profession — la charité.

Nous allons dépenser 165,000 fr. pour n'être pas mieux que nous ne sommes.

AFFAIRE DE M. ACHILLE ROUSSEAU, marchand tailleur, propriétaire. Maison rue du Chemin-de-Fer.

Me FICHAUX fait remarquer que cette propriété est complètement dépréciée par le passage de la nouvelle rue de la Gare. La maison va rester seule avec un terrain insignifiant, au lieu du grand jardin qu'elle a aujourd'hui. Et on nous parle de plus-value. (Nous demandons : 39,405 fr.)

Me BASQUIN taxe d'exagération l'estimation faite par l'architecte de M. Rousseau.

Le terrain ne peut être évalué à plus de 50 francs le mètre, dit l'avocat.

La plus-value existe. La propriété, comme bâtiment, perdra ; comme terrain, elle gagnera évidemment, car, prétend Me Basquin, M. Rousseau va utiliser sa maison pour un établissement commercial. De plus, le niveau des terrains, rue du Chemin-de-Fer, et celui de la rue de la Gare sera très sensiblement le même, d'après les indications données par M. Guilluy. Offre : 1 franc.

Me FICHAUX. Pour qu'il y eût ici plus-value, il faudrait que le terrain fût, demain, en état de porter des constructions que je pourrais utiliser.

Vous dites que M. Rousseau a une autre propriété, rue de Lannoy. Donc, concluez-vous, il n'a pas à se plaindre : il pourra y élever les animaux intéressants qu'il possède, y cultiver ses fleurs, etc.

Mais alors, dit Me Fichaux. Il n'y a plus qu'à prendre les jardins des habitants qui en possèdent, sous prétexte que les squares et jardins publics ne manquent pas.

Me BASQUIN, affirme, au contraire, que cette plus-value existe, et maintient son offre de 1 franc.

AFFAIRE DE Mme VEUVE J.-B. DESBARBIEUX, propriétaire, rue du Chemin de fer, 23.

Me Herlin, agréé, à Roubaix, représente les intérêts de l'expropriée.

Il fait valoir que Mme veuve Desbarbieux, infirme depuis 14 ans, ne peut aller respirer au dehors.

La maison a, sur la rue du Chemin de Fer, une magnifique situation au point de vue commercial.

Le défenseur cite un fait frappant. Au commencement de février, une maison sise rue Nain, achetée 100000 fr. en 1863 parfaitement entretenue et sans cesse améliorée, n'a été vendue que 65,000 francs à peine.

Madame Ve Desbarbieux demande 50,000 francs d'indemnité.

Il combat la plus-value, ce qui nous reste, dit-il, suffira à peine à fournir les trottoirs.

Me BASQUIN répond à cela que le prix d'achat de cette propriété n'est pas aussi élevé qu'on l'a dit.

Il reste pour le jardin 173 mètres. La dépossession se paiera largement par la plus value. Offre : un franc.

Me HERLIN répond qu'il a en main des titres prouvant que le prix d'achat a bien été de 28,000 fr. Il maintient le chiffre de sa demande de 50,000 fr.

DÉCISIONS DU JURY. — A 3 heures 20 le jury se retire dans sa salle des délibérations. Il en sort à 4 h. 5 m. et rend les décisions suivantes :

MME VEUVE J.-B. DESBARBIEUX, propriétaire du n° 23, rue du Chemin de Fer.

Offre : 1 franc ; demande : 50,000 ; allocation : 2,000.

SŒURS DE BON-SECOURS.

Offre : 86,140 ; Demande : 163,640 ; allocation : 130,000.

M. ACHILLE ROUSSEAU.

Offre : 1 franc ; demande : 39,405 ; allocation : 7,500.

La séance est levée.

Demain, à 11 heures, nouvelle audience.

Audience du 2 mars

AFFAIRE DE M. DELADERRIÈRE ET HOSPICES DE ROUBAIX, propriétaires de la maison et du magasin, rue Nationale, 17.

Me FICHAUX, pour M. Deladerrière, fait une demande totale de 53,143 fr. d'indemnité.

Me DELEMER demande pour les Hospices 10,004 fr. d'indemnité.

Me BASQUIN, au nom de la ville, conteste les évaluations présentées par ses adversaires. D'après lui, l'exproprié pourra très facilement se servir du terrain qui lui reste et ce terrain aura une plus-value de plus de 100 francs au mètre carré.

— Allons ! c'est mon client qui devra, tout à l'heure, payer une indemnité à la ville, dit Me Fichaux.

C'est là une conviction absolue, dit Me Basquin (on rit). Je parle de la plus-value ajoute l'avocat.

Quant au terrain, il l'estime actuellement à 40 fr. le mètre.

Pour les bâtiments, la partie emprise n'arrive qu'à une somme de 14,000 francs.

Pour les Hospices, nous dirons que puisque nous traçons une rue à travers leurs propriétés, nous les mettons ainsi en valeur.

Me FICHAUX répond vigoureusement. Croyez-vous, dit-il, qu'une plus-value se réalise du jour au lendemain ?

La ville offre une somme de 1 franc.

AFFAIRE DE M. AMÉDÉE MICHEL, locataire de M. Deladerrière. Il perd 7 ans de bail, soit 3,541 fr. brut, la demande est de 2,973. Notons que M. Amédée Michel a cédé son bail à MM. Niffle et Spies.

AFFAIRE DE MM. NIFFLE et SPIES, sous-locataires à cession de bail.

Me WERQUIN expose que ses clients ont loué non seulement la maison, mais encore un hangar et un magasin.

Ils ont fait, dans cette maison, des dépenses d'appropriation qui s'élèvent au bas mot à 7,000 francs.

Ils cherchent encore en ce moment un autre local pour leurs marchandises.

Demande totale : 40,000 francs.

Me BASQUIN offre 1000 francs au nom de la ville.

A une heure, le jury se retire dans sa salle des délibérations.

MÉMOIRE DE M. JONGLEZ DE LIGNE

sur la situation de l'œuvre du denier des écoles libres de Lille

Nous avons maintenant à signaler nos *ressources aléatoires*; elles proviennent de quêtes de toute nature : comme levier de cette action nous possédons un engin puissant, le *tronc* qui est tour à tour fixe ou mobile.

Le tronc fixe, malgré son aspect antique et sa vénérable prétention d'immeuble par destination ne doit pas être déprécié. Bien placé et mis en vue, soit à l'Eglise, soit dans un cercle, soit dans un pensionnat religieux, il donne d'excellents résultats : il a cet avantage qu'il n'exige pas de personnel moteur : nous le comparerions